

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N°1 DU 6 FEVRIER 2023

Le 6 février 2023, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 31 janvier 2023

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, MARRET, MOINE, CEYTE, CAMPEGGIA, PEPIN, PONSON.

**Procurations** : M. VOCANSON à Mme BRUEL, Mme DUCREUX à M. MONTEUX, Mme SPADA à Mme PONSON, Mme KHEBRARA à Mme SEGUIN, Mme MONTET-FRANC à M. CHAPOT, M. KARA à M. MARRET, Mme SORGI à M. CEYTE, Mme RODRIGUES à Mme MOINE.

**Secrétaire** : Monsieur MARRET.

-----

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h03 et rappelle que celle-ci est ouverte au public conformément aux dispositions en vigueur. De plus, il précise que la réunion est par ailleurs retransmise en direct sur le Facebook de la Commune et sera mise en ligne sur le site de la Ville pour en renforcer le caractère public.

Il désigne Monsieur Pierre-Julien MARRET comme secrétaire de séance. Celui-ci procède ensuite à l'appel, annonce les pouvoirs, constate le quorum.

Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022. Ce dernier est donc approuvé à l'unanimité.

### **01/01 Autorisation de signer des autorisations d'urbanisme pour le Groupe scolaire Victor Hugo, l'Aventure du train, les jardins partagés et le Parc de la Mairie**

Madame DUMAZET rappelle que le Conseil Municipal doit habiliter Monsieur le Maire à signer toutes les demandes de permis de construire, d'aménager, de démolir ou les demandes de déclarations de travaux, au nom de la commune lorsque cette dernière est propriétaire des terrains ou des bâtiments concernés et doit assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Pour rappel, les projets concernés ont fait l'objet d'une présentation en groupe de travail municipal élargi associant l'ensemble des élus du Conseil Municipal organisé le 6 février 2023 en amont de la présente séance.

Madame Dumazet présente les projets concernés, tels que décrits ci-après :

#### **– Groupe Scolaire Victor Hugo**

Elle indique la nécessité de créer des surfaces pour accueillir les nouvelles cages d'escalier et d'ascenseur, dans le respect des réglementations en vigueur.

Elle annonce que l'ensemble du programme de travaux est estimé à 800 000 € HT et intégreront différents éléments destinés à améliorer le confort d'utilisation des locaux et la performance environnementale du bâtiment.

Les travaux doivent débuter à l'été 2023 et sont prévus pour une durée de 1 an.

Elle explique que pour réaliser ces travaux, un permis de construire est nécessaire en lieu et place de la déclaration préalable initialement prévue, ainsi qu'une autorisation de travaux.

#### **- L'Aventure du train**

Elle expose qu'en vue d'améliorer les conditions d'accueil au public et d'optimiser le fonctionnement de cet ensemble, la commune souhaite créer un bâtiment accueillant notamment des sanitaires publics, un vestiaire pour l'agent communal et un local de stockage. Elle ajoute que le coût de l'ensemble du programme de travaux est estimé à 100 000 € HT et que les travaux doivent débuter en mai 2023 et sont prévus pour une durée de 1 mois. Elle informe les Elus qu'afin de réaliser ces travaux, une déclaration préalable ainsi qu'une autorisation de travaux sont nécessaires.

Puis, elle cède la parole à Monsieur MARRET qui décrit deux autres projets comme suit :

#### **- Les jardins partagés**

Il rappelle que la Ville d'Andrézieux-Bouthéon est propriétaire d'une parcelle accueillant des jardins partagés mis à disposition de l'association « Pour mieux vivre, jardinons ensemble ». Afin de remplacer les cabanes existantes par de nouveaux abris de jardins pérennes en bois, posées sur dalle béton, avec leurs récupérateurs d'eaux pluviales, un permis de construire est nécessaire. Il fait part du coût s'élevant à 100 000 € HT et de la durée des travaux.

#### **- Parc de la Mairie**

Il explique que dans la continuité du projet de création de l'aire de jeux, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable pour permettre la création d'un bloc sanitaires accessible pour les familles et les personnes à mobilité réduite. Il indique le coût de cette opération s'élevant à 65 000 € et la durée des travaux.

Monsieur CEYTE souhaite savoir si une étude complémentaire sera lancée pour l'isolation extérieure de l'école Victor Hugo.

Madame DUMAZET indique que dans le cadre des travaux à venir, seules les menuiseries extérieures seront remplacées car les études conduites en amont du lancement des travaux confirment que le bâtiment n'a pas de déperditions énergétiques notoires.

Monsieur CEYTE demande si on va ouvrir des classes dans le futur afin de répondre à un besoin de la commune ?

Madame MONTAGNON rappelle que l'ouverture de classe n'est pas de la compétence de la commune mais dépend de l'Education nationale. Elle explique que la nouvelle sectorisation a produit ses effets et conduit à une meilleure répartition des enfants. Elle confirme que la création de ces salles permettra, en effet, l'accueil d'une classe supplémentaire si une décision était prise en ce sens par le rectorat.

Monsieur CEYTE déplore que des sanitaires n'aient pas été pensés lors de la réalisation du projet de l'Aventure du train, en sachant que cet équipement accueillerait des visiteurs métropolitains voir régionaux.

Monsieur le Maire partage cette analyse et ces interrogations en précisant qu'il n'y a même pas un point d'eau sur le site. L'équipe municipale souhaite réparer cette erreur.

**Vote à l'unanimité**

#### **02/01 Rapports 2021 des services d'eau potable et d'assainissement de Saint-Etienne Métropole**

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de SEM de présenter des rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non-collectif depuis que cette compétence est devenue métropolitaine.

### **Eau potable : SYPROFORS**

Il rappelle brièvement le dispositif et invite la population à se référer à un article de l'envol de juin 2021 consacré à cette thématique.

Il commente les fiches projetées à l'écran en expliquant que le confinement et le climat ont pu avoir des répercussions sur l'évolution en volume d'eau consommé. Les résultats sont satisfaisants. Il souligne qu'il ne reste que 11 branchements en plomb. Le rendement du réseau de distribution s'élève à 93 %. Ce taux indique que les fuites sont peu nombreuses sur le réseau. Concernant le coût, la part de la commune n'a pas évolué, l'augmentation est due seulement au coût de la vie. La commune et SEM sont favorables à ce que les tarifs restent les plus bas possible. Ainsi des investissements forts vont être conduits afin de distribuer une eau de qualité à un coût minime.

### **Assainissement : 3 PONTS**

Monsieur le Maire commente les performances de la station d'épuration en indiquant que les bons résultats résultent de la manière dont sont collectées et séparées les eaux usées, et les eaux pluviales. Il fait remarquer qu'il faudrait toutefois améliorer le taux de rendement qui s'élève à 68 %.

Monsieur CEYTE questionne sur l'évacuation des eaux usées qui proviennent des entreprises dotées d'une centrale de traitement.

Monsieur le Maire explique qu'elles rentrent dans le circuit normal à l'identique des eaux usées des particuliers.

Monsieur CEYTE demande si le conventionnement avec VEOLIA sera renouvelé tacitement en novembre 2024.

Monsieur le Maire explique qu'une consultation destinée à conclure un appel d'offres ou une nouvelle délégation de service public sera lancée et que le choix sera déterminé en fonction du meilleur rapport qualité/prix au regard des offres des candidats. Il ajoute, qu'à cette occasion, sera peut-être mis en œuvre un projet d'incinération des boues actuellement en réflexion.

### ***Le Conseil Municipal en prend acte***

### **03/01 Programmation 2023 du Contrat de Ville**

Madame BRUEL rappelle que le Conseil Municipal a approuvé la mise en œuvre d'un Contrat de Ville, suite au classement du quartier de la Chapelle en géographie prioritaire et qu'une convention d'application communale a été approuvée.

Ainsi depuis 2016, l'Assemblée délibérante approuve, chaque année la programmation du Contrat de Ville et octroi des financements correspondants. Elle s'appuie sur la projection d'un Powerpoint pour revenir sur les actions réalisées en 2022 et celles prévues en 2023.

Elle décrit ensuite les 15 dossiers déposés par 8 structures différentes et indique les subventions octroyées pour 4 d'entre elles correspondant à 6 projets différents regroupant des thématiques telles que l'émancipation des femmes par une pratique sportive, la sensibilisation aux problèmes liés à l'addiction aux paris en lignes et jeux d'argent, la prise en compte des émotions et de la santé mentale....

Monsieur le Maire remercie tous les élus, les agents, les intervenants extérieurs ainsi que l'Etat qui participent aux financements de ces actions concourant à maintenir le lien social, favoriser les solidarités, ...

Cette présentation n'appelle pas de remarques ou interrogations particulières.

### ***Vote à l'unanimité***

#### **04/01 Convention de partenariat avec l'Université Jean Monnet pour l'organisation de conférences « Université Pour Tous »**

Madame FABRE rappelle que, depuis 2009, le Château de Bouthéon programme des conférences en tant qu'antenne de l'Université Pour Tous (UPT), dans le cadre d'un partenariat avec l'Université Jean Monnet. Plusieurs conventions ont été approuvées successivement par l'Assemblée.

Elle explique qu'entre 2021 et 2022, en raison du contexte sanitaire, l'Université a suspendu sa propre programmation de conférences ainsi que le partenariat avec toutes les antennes du département. Cela n'a pas empêché lesdites antennes de continuer à proposer des conférences UPT pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023, mais sans pouvoir utiliser le logo de L'Université Jean Monnet dans leur communication.

Elle ajoute que l'Université souhaite remettre en place un partenariat avec le château et propose de conventionner à compter de l'année universitaire 2023-2024.

Monsieur CEYTE fait remarquer que ce dispositif répond à un besoin du territoire mais que les horaires des conférences ne permettent pas toujours l'accès au plus grand nombre.

Madame FABRE en convient. Elle a proposé à l'Université un autre lieu : le Kiosque et des horaires en soirée mais les intervenants privilégient pour l'heure des interventions en journée. Elle ajoute que la régie permettant l'encaissement des entrées se situe pour l'instant uniquement au Château de Bouthéon.

Monsieur le Maire rejoint et soutient la demande exprimée par Monsieur CEYTE visant à permettre de proposer des conférences en soirée.

***Vote à l'unanimité***

# Informations diverses

## A - Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

(Cf. articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

### I - Dans le domaine des marchés à procédure adaptée

Toutes ces décisions ont fait l'objet des mesures de publicité réglementaires et sont consultables à la Direction Générale et lors de la réunion du Conseil Municipal.

### II – Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

#### - Transactions visant des cessions immobilières

Sont listées les DIA n° 2022-225 à la DIA n° 2023-09, incluant les DIA n° 2022-200 et excepté la DIA n° 2023-09.

Il est à noter que la DIA ci-dessous a fait l'objet d'une préemption :

N° DIA Date de dépôt	Propriétaires	Acquéreurs	N° Parcelle Bâti ou Non bâti	Préemption Oui/Non Date de réponse
225 23/11/2022	M et Mme POIZAT Damien	M Etienne FAGOT	BM 167 1 rue de la Fontchalon Bâti	Oui 23/01/2023

#### - Transactions visant des fonds de commerce

Sont listées les DIA n° 2023-6 à n° 2023-10.

### III – Dans les autres domaines

Date	Objet
2022-154 23/12/2022	Sollicitation d'une subvention auprès du Département de la Loire d'un montant total de 150 000 €, dans le cadre de l'Appel à Partenariat 2023 « Soutenir l'aménagement d'itinéraires cyclables ».
2022-155 27/12/2022	Signature d'un marché relatif à la fourniture de denrées alimentaires d'épicerie, passé avec les entreprises Pomona et Nature à table.
2022-156 27/12/2022	Signature d'un marché relatif à la fourniture de denrées alimentaires en surgelés, passé avec les entreprises Pomona, Pro à pro, DS Rhône-Alpes, Krill Gel 43 et Sysco.
2022-157 27/12/2022	Signature d'un marché relatif à l'installation d'abris de jardin, pour un montant de 99 770 € HT, passé avec la société Le Carré Vert.
2022-158 27/12/2022	Signature d'un marché relatif à l'aménagement du pole rugby au stade Roger Baudras, pour un montant total de 202 000 € HT, passé avec les sociétés Borne TP et Fauche Centre Est.
2022-159 27/12/2022	Signature d'un marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des cours d'écoles, pour un montant de 200 000 € HT, passé avec le Bureau d'étude Réalites.
2022-160 27/12/2022	Signature d'un marché relatif à l'assurance des véhicules à moteur et risques annexes pour la Ville d'Andrézieux-Bouthéon et son CCAS, pour un montant de 25 286,80 €, passé avec la société SMACL.
2022-161 27/12/2022	Signature d'un marché relatif à l'achat d'un tracteur neuf équipé d'une épaveuse, pour un montant de 144 520 € HT, passé avec la société Picard.
2022-162 27/12/2022	Signature d'un marché relatif à la fourniture de papier reprographie, pour un montant total de 16 000 € passé avec la société Antalis.
2022-163 27/12/2022	Signature d'un marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le futur mode de gestion du golf des bords de Loire, pour un montant de 24 255 € HT, passé avec la société Auream SAS.

Date	Objet
2022-164 27/12/2022	Signature d'un marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition et la mise en œuvre du futur mode de gestion du Complexe d'Animation des Bords de Loire, pour un montant de 23 900 € HT, passé avec la société Auream SAS.
2022-165 27/12/2022	Signature d'un marché relatif à la mise à disposition de personnel temporaire en insertion, pour un montant total de 131 530 € HT avec la société Utile.
2023-001 3/01/2023	Mise à disposition de locaux du centre de tir au profit du Centre Pénitentiaire de Saint-Etienne, dans le cadre de la formation de ses personnels, à partir de l'homologation du stand police par la SGAMI jusqu'au 31 décembre 2023, moyennant une redevance forfaitaire de 150 € par créneaux pour les administrations publiques et 300 € de redevance pour les entreprises privées.
2023-002 9/01/2023	Signature d'un marché relatif à la pose d'un sol sportif dans le boulodrome sis rue des Bullieux, pour un montant de 25 596,07 € HT, passé avec l'entreprise APM42.
2023-003 9/01/2023	Vente de 1,020 tonne de ferraille auprès de la Société PURFER, sise La Talaudière, pour un montant total de 168,30 €.
2023-004 12/01/2023	Signature d'une convention cadre immobilier avec la société Agorastore SAS, permettant de bénéficier d'une expertise en valorisation immobilière et d'un accompagnement juridique, pour une durée d'un an à compter de la date de signature, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 4 ans.
2023-005 19/01/2023	Signature d'un marché relatif à la sonorisation de l'Envol Stadium, pour un montant de 40 258 € HT, avec la société XL Sono.
2023-006 19/01/2023	Signature d'un marché relatif à l'achat de mobilier pour la salle des fêtes de Bouthéon, pour un montant de 22 037,40 € HT, passé avec la société Jarazo.
2023-007 19/01/2023	Signature d'un marché relatif au changement d'éclairage du gymnase des Bullieux, pour un montant de 29 950,20 € HT, passé avec la société Dousson.
2023-008 19/01/2023	Signature d'un marché relatif au changement d'éclairage du gymnase Lacoste, pour un montant de 29 337,10 € passé avec la société Dousson.
2023-009 26/01/2023	Usage du droit de préemption sur la parcelle bâtie cadastrée section BM n° 167 de 22 m² située 1 rue de la Fontchalon au prix de 65 000 €, en vue de mettre en œuvre un projet visant à améliorer et à élargir la rue de la Fontchalon.
2023-010 27/01/2023	Mise à disposition de locaux du centre de tir au profit de la Direction de la sureté sud-est, dans le cadre de la formation de ses personnels, à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, moyennant une redevance forfaitaire de 150 € par créneaux pour les administrations publiques et 300 € de redevance pour les entreprises privées.
2023-011 27/01/2023	Mise à disposition de locaux du centre de tir au profit de la CNFPT Direction de la sureté sud-est, dans le cadre de la formation de ses personnels, à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, moyennant une redevance forfaitaire de 150 € par créneaux pour les administrations publiques et 300 € de redevance pour les entreprises privées.

## Informations

Monsieur le Maire souhaite informer l'ensemble des élus du Conseil Municipal sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) actuellement en cours.

Une présentation issue du SCOT est ainsi projetée en séance.

Il commence par expliquer à l'ensemble des participants ce qu'est le SCOT et ses objectifs :

- Construire un pôle de développement multipolaire dans l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne
- Préserver et valoriser les milieux naturels et agricoles
- Préserver les ressources et adapter le Sud Loire au changement climatique et aux risques
- Mettre en œuvre un modèle de développement ambitieux et maîtrisé.

Il rappelle ensuite l'historique du SCOT créé en 2013 et ses évolutions, notamment son périmètre qui concerne actuellement 4 EPCI pour 198 communes.

Il explique que le SCOT, est un document cadre issu de nombreux textes nationaux et régionaux tels que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires, le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ; et il contribue à la rédaction du Plan de déplacements urbains, des plans locaux d'urbanisme, du programme local de l'habitat.

Il revient sur le contexte législatif de la révision, détaille les grands enjeux : la santé, l'alimentation, l'énergie, la mobilité, la ressource eau... et souhaite par ses explications, sensibiliser la population à l'intérêt du SCOT.

Monsieur le Maire énonce et décrit les 3 grands chapitres des orientations générales du Projet d'Aménagement Stratégique, à savoir :

- répondre à l'urgence climatique,
- Promouvoir une armature territoriale garante de la proximité et affirmer l'attractivité du Sud Loire
- Améliorer la qualité de vie des habitants du sud Loire.

Monsieur CEYTE aimerait connaître le statut juridique du SCOT et souhaite savoir si le SCOT emploie des agents.

Monsieur le Maire indique que la cotisation versée par les EPCI permet de rémunérer les personnels du SCOT en charge d'établir les études, les diagnostics, les bilans nécessaires aux projets. Il ajoute qu'il participe bénévolement au SCOT tout comme d'autres maires et les présidents d'EPCI mais que le SCOT dispose bien de personnels propres du fait de son statut indépendant des collectivités.

Monsieur CEYTE propose, dans le cadre du développement des transports en commun, la mise en place de tramway.

Monsieur le Maire fait remarquer que cela fait plus de 30 ans que la municipalité porte l'idée d'un transport multimodal entre Saint-Etienne et Andrézieux-Bouthéon pour relier la plaine du Forez à la métropole stéphanoise.

Il termine son intervention en annonçant que des discussions avec la Région sont en cours notamment sur la question du périmètre des bassins de mobilité.



## Questions orales posées en fin du conseil par le groupe Changeons de Cap

### **1) Monsieur CAMPEGGIA : « l'Etat a créé un fond vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires. Allez-vous en faire la demande ? Pour un ou plusieurs projets ? »**

Monsieur MONTEUX confirme que les services identifient les dispositifs susceptibles d'être mobilisés pour cofinancer les projets municipaux et présentent le plus de demandes possibles. Le fonds vert est à ce titre bien identifié.

Un agent est en charge d'une veille sur les dispositifs de cofinancements et appels à projets susceptibles d'être mobilisés sur les opérations envisagées sur la Commune. Nous travaillons au montage des dossiers éventuels : groupe scolaire Victor Hugo, ensemble Pasteur, ... (amélioration performances énergétiques) ; programme de végétalisation des cours ; plan de déplacement en modes doux ; ...

Parallèlement, nous avons d'ores-et-déjà sollicité Cap Métropole pour déposer un dossier au titre de la requalification des friches industrielles pour le projet Barriol et Dallières.

### **2) Monsieur CEYTE : « Concernant les offres d'emplois en cours sur le site de la Mairie. Est-ce que le recrutement avance bien ? Notamment sur les métiers à tension. »**

Monsieur MONTEUX explique que les recrutements en cours résultent d'agents qui ont fait valoir leur droit pour retraite ou mutation. Il ajoute que la collectivité doit faire face à des difficultés de recrutement sur certains métiers et cite en exemple le poste d'électricien et celui de cuisinier pour lesquels nous rencontrons les mêmes difficultés que tous les employeurs publics mais aussi privés.

Il fait remarquer que la Ville doit être attentive au maintien de son attractivité et annonce qu'elle a lancé une étude sur l'organisation du temps de travail destinée à proposer le cas échéant les pistes de modernisation susceptibles de concourir à l'attractivité des emplois ouverts au sein de la commune.

### **3) Madame MOINE : « Est ce que la carte scolaire est définie pour la prochaine rentrée scolaire ? Si oui, qu'en est-il pour Andrézieux-Bouthéon ? »**

Madame MONTAGNON indique que la carte scolaire est disponible et accessible en ligne. Elle ajoute qu'il n'y aura aucun changement pour l'année scolaire 2023-2023 et confirme donc qu'il n'y aura ni ouverture, ni fermeture de classe.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h35 en rappelant la date du prochain Conseil Municipal fixée au lundi 27 mars 2023.

Le Maire,  
François DRIOL



Le secrétaire de séance,  
Pierre-Julien MARRET

